

l'écrivain des Trois-Rivières, dont M. Viger est le représentant, ne le somme-t-il pas aussi de donner ses raisons en détail, sous peine d'ameuter la ville des Trois-Rivières contre lui, pour avoir, lui, Canadien, abandonné un siège, que l'écrivain veut qu'un Canadien possède; au lieu de menacer M. Morin d'ameuter toute la province contre lui, pour ne pas avoir accepté une place, qui, peut-être, ne lui a pas été offerte? Eh! bien! supposons, comme vous le faites que l'offre précieuse de deux places certaines ait été proposée à M. Morin, l'une pour lui et l'autre pour l'un de ses amis, disons M. Caron. Ce serait, dans ce cas, ce qui a été offert à ces deux messieurs en Septembre dernier. M. Caron était alors le principal dans l'affaire. M. Caron a-t-il consulté alors les représentants ses voisins, dans la ville de Québec? Il ne l'a pas fait. Et cependant, ni le Canadien, ni la Gazette des Trois-Rivières ne lui adressèrent de reproches à cet égard. M. Caron savait sans doute qu'en refusant alors cette offre, il agissait conformément aux vues des représentants de Québec. Or, si la même offre a été renouvelée à M. Morin, si on ne lui a proposé rien de plus que ce qui fut proposé alors, pourquoi donc les deux journaux cités lui font-ils un reproche que, dans une circonstance toute semblable, ils n'ont pas adressé à M. Caron, ni à M. Morin lui-même? Cette conduite, il faut le reconnaître, est bien loin d'être marquée par le désir de maintenir l'union si nécessaire entre nous.

L'offre d'une place ou de deux places certaines, est, je l'avoue, une offre précieuse; qui peut se faire, et dont le refus ou l'acceptation entraîne une responsabilité correspondante. C'est cette responsabilité que MM. Caron et Morin ont assumée en Septembre dernier. Assurément, ceux qui ont alors approuvé leur refus, ne peuvent désapprouver M. Morin, d'avoir fait autant aujourd'hui, à moins d'être mis par les motifs les plus condamnable. Mais est-il bien vrai qu'une offre précieuse, de la nature de celle que vous pensez vous-même avoir été faite, ait été réellement proposée à M. Morin? C'est pour le moins bien douteux; et pour moi je pense qu'il n'en a pas été ainsi: et voici mes raisons. D'abord, l'organe ministériel en cette ville, en parlant de cette négociation, pour blâmer M. Morin et ses amis, n'a rien dit de la nature précise de ces offres. Si ces offres avaient été définies, il n'aurait pas manqué de le dire. Puis, l'employé du Gouvernement, dont j'ai déjà parlé, a fait l'aveu que la proposition avait été mal-faite, vague et non précise, en un mot qu'elle équivalait à un fatras pas, que les Conseillers de Son Excellence lui avaient fait comment, dans l'espoir, sans doute, qu'une fois entrainé dans une fausse route, Son Excellence ne reviendrait pas sur ses pas, et serait ainsi conduite à soutenir de tout son pouvoir, leur cause désespérée. Heureusement, il y a, assure-t-on, du moins si l'on en croit la rumeur du jour, de fortes raisons de croire qu'il n'en sera pas ainsi.

J'infère donc, M. l'Éditeur, de toutes les bruits qui ont circulé, que ce qu'on a offert à M. Morin, en dernier lieu, est moins que ce que lui et M. Caron ont refusé en Septembre dernier, et que la Réponse que M. Morin a dû faire à la communication de lord Elgin, est la seule réponse convenable, qu'il pouvait lui faire, dans la position que Son Excellence a été avisé de lui faire. Il y a d'autant plus raison de le croire, qu'il est maintenant hors de doute, et cela est à ma connaissance, que les conseillers de Son Excellence ont fait montrer à plusieurs personnes la lettre même de Son Excellence à M. Morin, mais se sont bien gardés de faire montrer à ces personnes la réponse de M. Morin. Tout homme honnête doit sentir de suite quel était le but de cette tactique, qui, si elle n'est pas réprimée par lord Elgin, ne peut manquer de jeter du discrédit sur son gouvernement et de faire douter de la sincérité de sa célèbre réponse à l'adresse des citoyens de Montréal.

Il est de l'intérêt de tous les partis que tous ces bruits, qui circulent depuis quelque temps, aient une fin. Ils ne sont propres qu'à inspirer du dégoût et à démolir Son Excellence, en prenant la vraie position qu'elle doit prendre, pour les faire cesser à l'instant. C'est ce que disent tous les jours les gens honnêtes et sensés des deux grands partis politiques. L'un des chefs du parti tory de cette ville disait l'autre jour à ce sujet: "On l'administration actuelle peut se maintenir honnêtement, ou elle ne le peut pas; et si elle ne le peut pas, comme il y a malheureusement de trop bonnes raisons de le croire, que M. Draper et ses collègues résignent et placent par là lord Elgin dans la position de s'adresser ouvertement aux chefs de l'opposition. Vaut cent fois mieux avoir Baldwin et La Fontaine que l'état de choses actuel." O. P. Q.

SUR LA TEMPÉRANCE.

"Faites ce que je dis et non pas ce que je fais." L'existe encore bien des préjugés qui peuvent en dire autant; mais aussi devons-nous ajouter à l'honneur des exceptions qu'il en est de bien honorables et de bien séduisantes. M. De Charbonnel qui a prêché la Neuvaine et qui y a fait un cours de méditations qui n'a pas manqué sans doute de porter fruit, l'a couronné par une de ces inspirations éloquentes et persuasives, avec lesquelles il enlève d'assaut les cœurs de ses auditeurs et les conquiert à tous ses religieux desseins. Il s'agissait de la tempérance, le dernier jour de la neuvaine, et pour mieux en faire goûter l'importance, il terminait ses éloquentes observations par un appel plus touchant encore, puisqu'il se donna lui-même en exemple à son peuple avec cette naïveté apostolique qui, plus que son talent oratoire, sait faire impression en bon. Après avoir encore énoncé à s'enrôler dans la bande sacrée qui a pris pour devise: mort aux poisons enivrants, haine aux liqueurs fortes; il ajouta, (mais notez bien que je ne me fais pas fort de reproduire ses pa-

rols dans tous les jours, l'importance de la tempérance, car il est plus aisé de les éviter que de les rendre; il ajouta donc: "vous avez un précieux livre écrit par un de vos compatriotes, qui ne saurait être trop répandu parmi vous; lisez le donc, mes frères, ce livre inspiré par le digne émule de l'apôtre de la tempérance, en Irlande, méditez-le et surtout écoutez en les inspirations. Et mes chers frères, je ne saurais mieux vous manifester l'amour et l'attrait que m'inspire cette sainte croisade contre le plus infâme et le plus ignoble des penchans qu'en vous disant qu'après avoir consulté mon supérieur ecclésiastique, mon évêque, et en avoir reçu l'encouragement de sa bouche avec sa bénédiction, je me suis aggrégé à ce digne troupeau de la tempérance totale dont j'ai accepté avec joie le sacrifice. — que dis-je, mes frères, le sacrifice. — mais c'est une fadaïse, de sacrifice il n'y en a point pour moi et je n'entends pas m'en faire un mérite auprès de vous. Mais au moins je veux en face de mon Dieu qui m'écoute et en présence de ce cours religieux ratifier solennellement aujourd'hui la résolution que j'ai prise hier, de ne plus goûter une seule goutte de ces liqueurs empoisonnées et qui ont tant fait de mal partout et ici comme ailleurs. Puisse mon faible exemple vous entraîner tous sur les mêmes traces et vous faire renoncer pour toujours à ce maudit breuvage fait pour tuer l'âme et le corps à la fois. O intempérance, tombeau des talents et des fortunes, tombeau de la morale et de la religion, cause de la ruine et de la décadence des familles et des états, que tu as porté de coups enoivre saignans au cœur de mon Jésus et de mon Dieu! véhicule des blasphèmes et de malédictions, que ferai-je donc pour t'effacer à jamais du milieu des chrétiens, pour t'extirper du sein de la société catholique! ah! si'il fallait pour cela donner tout mon sang et tout racheter à ce prix, la dernière goutte ne tarderait pas à couler. Mes frères, je prie Dieu de bénir la résolution que j'ai prise et dont je viens de vous faire part, puisse-t-il bénir de même celle que vous avez pu faire à mon exemple etc."

Voilà, à peu près, les substantifs, quoique affaiblie, des paroles qui ont été recueillies de la bouche du nouveau Chrysostôme, avec le bonheur de cette onction à lui qui ne lui fait jamais défaut et qui produit toujours aussi son précieux effet dans l'occasion; sans doute que l'exemple de ce vertueux prêtre non seulement sera approuvé mais nous espérons fidèlement imité dans le corps dont il est un des plus beaux ornemens. Le clergé canadien que chacun se plaît à mettre au premier rang à cause de ses vertus et de l'attachement aux devoirs de son état, ne laissera pas passer un pareil exemple sans le relever de tout l'éclat du sien, du moins c'est une suggestion que nous nous permettons vis-à-vis de lui, parce que nous estimons assez ce corps, le plus respectable du pays, pour ne faire pas doute qu'il ne voudrait pas négiger un moyen si puissant de rétablir parmi nous tout ce qui y est en décadence, c'est-à-dire pour ce qui est de l'ordre moral, les mœurs, la foi, et pour ce qui est de l'ordre politique, la nationalité et l'influence sociale des franco-canadiens. Or la tempérance est l'ancêtre de miséricorde pour tout cela, et qu'on n'oublie pas que le contrecoup de la destruction de ce premier fondement de notre existence emporte nécessairement l'autre. (Communiqué).

Mgr. de Montréal a dû quitter Rome vers le 20 février, il doit passer par l'Angleterre, visiter l'Irlande et s'embarquer au Havre au commencement de mai pour le Canada.

Nous voyons avec plaisir par les journaux de Québec, que l'Association de St. Jean Baptiste de cette ville, a l'intention d'ériger une bâtisse pour en faire le lieu de ses réunions, et pour des assemblées publiques. Cette bâtisse portera le nom d'Hôtel des Sociétés de St. Jean Baptiste. Le montant requis pour la construction de cet édifice, sera formé par des Actionnaires. Les actions seront de sommes modiques et payables en petites instalments. Il a déjà été question d'une semblable bâtisse à Montréal et nous espérons que nos concitoyens vont se hâter de suivre le bel exemple donné par l'association de la St. Jean Baptiste de Québec.

PLUS DE LICENS D'AUBERGES. — La seule manière d'empêcher et d'arrêter les pernicieux effets de l'intempérance, c'est de détruire les auberges, ces fléaux de notre société. Nos voisins des Etats-Unis ont vu de près ce moyen. Plusieurs villes de l'Est n'ont pas une seule auberge. La magistrature de Boston a refusé d'accorder aucune licence quelconque cette année, pas une seule! et en vertu d'une loi passée à cet effet par la législature du Massachusetts un malheureux ci-devant aubergiste ayant voulu prudence de vendre des liqueurs enivrantes en quantité moindre qu'un demi gallon, a été condamné à deux mille et quelques cents piastres d'amende. Pourquoi nos magistrats persistent-ils à accorder tant de licences d'auberges? N'est-il pas évident qu'elles démoralisent la population? A quoi servent 2 à 300 auberges dans Montréal et 200 à Québec et toutes celles qui sont répandues d'un bout à l'autre du pays?

ACCIDENT. — La diligence entre Montréal et Burlington, nous regrettons d'apprendre, vient de rencontrer un terrible accident. En descendant une côte à Charon près de Royalton, la voiture a glissé dans un précipice de trente pieds de profondeur. Trois personnes ont péri sur le champ, une demoiselle Hunter, de Middlebury, un Capitaine Leary, qui se rendait à Québec pour prendre la conduite de John Munn, et le cochier. Deux Messieurs de Montréal ont été grièvement blessés, MM. F. H. Howard et A. McFarlane.

BANQUES. — Quel plaint depuis long-temps que les banques existantes à Québec favorisent peu le commerce intérieur et l'industrie locale, réservant leurs faveurs pour ceux qui sont engagés dans le commerce étranger ou dans de grandes entreprises industrielles au loin. Que ces plaintes soient bien ou mal fondées, il paraît qu'on sent ici le besoin d'une nouvelle institution de ce genre; les journaux anglais de cette ville se remplissent depuis quelques temps de correspondances à ce sujet. Nous avons vu dire que, l'automne dernier, il avait été souscrit des sommes considérables, parmi nos marchands détaillants et autres, pour engager la Banque du Peuple de Montréal à établir une succursale à Québec, comme l'a déjà fait la Banque de la Cité, aussi de Montréal; mais que la Banque du Peuple n'a pu accéder à cette demande, parce que sa chartre ne le lui permettait pas. Il est donc à présumer, ou que cette banque fera des démarches auprès de la législature pour obtenir l'autorisation d'établir une succursale à Québec, ou, si elle ne le fait pas, qu'il sera pris des mesures pour créer ici une institution nouvelle et indépendante. — Canadien.

Mgr. BLANCHET, évêque de Walla-Walla, est parti ce matin pour se rendre dans sa mission de l'Oregon, il est accompagné de son G. V. M. Brouillet, ci-devant curé de Blairfinchie, de M. Rousseau, diacre, et M. Leclaire, sous-diacre. Sa Grandeur attend aussi quelques PP. Oblats de Marseille et qui ont dû s'embarquer au Havre pour New-York le 1er février. Mgr. Blanchet amène aussi avec lui deux de ses nièces qui seront chargées d'instruire les petites filles sauvages et de leur apprendre à travailler; deux ouvriers qui l'aideront à bâtir son église et sa maison, et un serviteur. Nous souhaitons heureux voyage et plein succès, à ce zélé prélat et aux généreux missionnaires qui l'accompagnent. Il est beau, il est noble le sacrifice que l'on fait de sa patrie et de tout ce qui s'attache à la terre natale, pour aller s'enfoncer dans des forêts habitées par des sauvages, afin de les amener à la foi et à la civilisation. — Il n'y a que Dieu et la religion qui puissent inspirer un tel dévouement, comme il n'a que Dieu qui puisse le récompenser dignement. M. N. Lavallé a été ordonné prêtre samedi dernier par Mgr. l'Administrateur, dans la Cathédrale. — Mélanges Religieux du 23 mars.

UNE FEMME REMARQUABLE. — Il vient de mourir à Orange, dans le Massachusetts, une mistress Sarah Goodell, âgée de 94 ans, qui s'était mariée à 18 ans, et s'était remariée 4 fois à 18 ans d'intervalle. Son dernier mari avait 90 ans, lorsqu'elle l'épousa il y a 3 ans et demi, et il était le frère de son premier époux.

UN MYSTÈRE PHYSIOLOGIQUE. — Le monde médical de Providence est mis en émoi par le mystère physiologique suivant. Il y a quelque temps une dame Amington, résidant à Providence, ayant fait une chute en étendant du linge, fut relevée sans mouvement; et plus tard ensevelie comme morte. Mais en examinant son cadavre dans la tombe où il avait été déposé, on de ses parents trouva non seulement un reste de chaleur animale, mais encore les couleurs naturelles des joues qui, en certains moments, changeaient de place. Du reste, point d'autres signes de vie. Les médecins les plus renommés n'ont pu encore trouver le mot de cette énigme.

P. S. — Après qu'on eut gardé cinq jours le cadavre dans une chambre, il est entré en décomposition, et l'on n'a pu mettre la mort en doute. Mais la chaleur vitale qui s'est maintenue jusqu'à la fin n'en reste pas moins un fait curieux pour la science. — Courrier, E. U.

HORRIBLE SUICIDE. — Un journal de Cambrai raconte le suicide suivant, dont les circonstances ne peuvent s'expliquer que par un accès d'aliénation mentale: "Hier, un jeune homme de vingt-un ans, le nommé Jean-Baptiste Legrand, ouvrier serrurier, vient prendre place comme à l'ordinaire dans le lit de son frère, au milieu de la chambre commune où couchait toute la famille. Il avait eu la précaution de préparer à bas bruit un fusil qu'il glissa furtivement avec lui dans le lit après avoir eu soin d'attacher à la détente un mouchoir qu'il avait fixé par l'autre bout à son pied. Sa mère, entendant néanmoins quelque bruit de ferraille nécessaire par ces apprêts, lui demanda ce qu'il faisait: "Je dispose mes outils pour demain," répondit froidement celui qui allait accomplir un crime des plus odieux; et, quelques secondes après, le misérable se faisait sauter la cervelle, dans son lit, à côté de son frère, au milieu de sa famille épouvantée."

UN BILL ULTRA-MORAL. — Les amours se sont voilés la face; Vénus a pris le deuil; Cythère ne voit plus que des visages désolés et les tendres échos de Paphos ne redisent plus que des gémissements. Un bill présenté au sénat d'Albany a causé tout cet émoi. Ce bill, destiné comme le dit son titre "à supprimer le commerce illégitime et l'adultère" prononce des peines d'une extrême rigueur contre tout ce qui sort des limites du mariage légal. La séduction d'une femme ou fille au dessous de 25 ans, serait punie d'une amende de \$1,000 à \$5,000, ou d'un emprisonnement de trois mois à un an. Tout commerce illégitime serait frappé d'une amende de \$300 à \$500, d'un côté commé de l'autre. L'adultère entraînerait une amende de \$500 à \$1,000 et emprisonnement. Toute personne convaincue d'avoir tenu une maison de débauche serait passible d'une amende de \$1 à \$300 et d'un emprisonnement d'un jour à un an. En un mot, il ne sera plus permis d'aimer que sa femme. Il serait défendu aux gens non mariés d'aimer personne. Une telle loi serait le triomphe de l'amour platonique sur le matérialisme.

Plusieurs BUREAUX A LOUER. — Plusieurs BUREAUX près du Palais de Justice, dans les nouvelles bâtisses, rue St-Thérèse, ainsi que dans celle ci-devant occupée par le "Bureau de la Gazette du Canada;" chaque Bureau consiste en deux chambres, avec des portes d'entrées différentes, et disposées de telle sorte que les personnes qui désireraient avoir de plus deux ou quatre chambres, pourraient se les procurer. Ces bureaux ont des voûtes à l'épreuve du feu, pour la sûreté de papiers importants. La rue doit être blanchée dès le commencement du printemps, évitant le bruit des voitures, &c. S'adresser à GEORGE DESBARATS. Bureau de la Gazette du Canada } Montréal, 23 Mars 1847.

Sérieusement, de telles dispositions, que les législateurs de l'état de New-York nous permettent de leur dire, ne sont ni du siècle, ni du pays où nous vivons. Elles ont pu être dictées par des intentions éminemment droites et morales, mais en se plaçant au point de vue exclusif de la religion et de la vertu, on a négligé d'envisager l'état de la société à laquelle on s'adressait. On est ainsi arrivé à dépasser le but que l'on se proposait d'atteindre, et à faire d'une œuvre sage en elle-même une œuvre impossible et impraticable. Sans doute il est dans ce bill de sages et utiles prescriptions. C'est à bon droit que l'on veut frapper l'adultère et la séduction des mineurs, crimes sociaux qui, l'un et l'autre, amènent de honteux et tristes résultats; mais aller plus loin, c'est dépasser les limites du possible et presque de la légalité. C'est bien le moins en effet que, dans le pays du self-government, chaque personne en âge de raison ait le droit de se gouverner à sa guise. Nous ne croyons nullement, en parlant ainsi, nous faire l'avocat de la licence ou de l'immoralité. Nous sommes convaincus, au contraire, qu'il y aurait un danger réel dans le bill que l'on médite. Avec de telles mesures on ne corrige pas les mœurs d'un peuple, on lui enseigne seulement un vice de plus: l'hypocrisie. Ce n'est pas dans la sévérité des lois, mais dans le sens moral de la nation qu'il faut chercher un remède à la corruption publique. — Courrier des E. U.

Mexique. NOUVELLES TRÈS IMPORTANTES. Bataille sanglante dans les rues de Saltillo. AUTRE BATAILLE TERRIBLE A LA PASSE DE RINCONADA. 2,000 Américains, et 5,000 Mexicains Tués! Le Sun de New York, a apporté hier en cette ville les nouvelles extraordinaires suivantes, arrivées à la Nouvelle Orléans le 13 du mois courant. Le 20 février, les forces du général Taylor étaient stationnées à environ vingt milles de Saltillo. Là, il eut une escarmouche avec l'ennemi; et aussitôt il tomba sur Saltillo avec sa petite armée de 5,000 hommes. Le jour suivant, il y eut un combat sanglant dans les rues de Saltillo. On représente ce combat comme un des plus terribles et des plus désespérés qui aient jamais eu lieu; on dit que tous les édifices de la ville ont été littéralement teints de sang. Parmi les officiers qui ont été tués dans cette circonstance, on compte le colonel Morgan, brave commandant des volontaires de l'Ohio. Le général Taylor fit alors transporter ses bagages et ses provisions à Monterey, et en partant, il tomba sur la passe de Rinconada. C'est là qu'une autre bataille terrible eut lieu, et les Mexicains furent repoussés au bout de la baïonnette et du canon. Dans les deux batailles, on estime la perte des Américains à DEUX MILLE HOMMES, et celle des Mexicains à QUATRE ou CINQ MILLE. Environ, 5000 Mexicains avaient réussi à se frayer un chemin à travers la passe, ils étaient en possession de tout le pays du Rio-Grande. Toutes les communications entre Saltillo et Matamoros ont été coupées. Le Picayune de la Nouvelle-Orléans remarque que ces nouvelles viennent de sources mexicaines, et ne seront peut-être pas confirmées. Cependant, il ne doute nullement qu'une bataille n'ait eu lieu. On dit que la ville de Marina, entre Camargo et Monterey, est en possession des Mexicains. Nous recevrons d'autres détails prochainement. Une autre nouvelle importante, c'est que 50 ou 60 vaisseaux ont quitté l'île de Lobos le 27 février, avec des troupes et des munitions de guerre, pour le bombardement de Vera-Cruz que devait commencer le 10 de mars.

Naissances. En cette ville, le 23 du courant, la Dame de A. E. Bardy, écrivain, notaire, a mis au monde un fils. Au village d'Industrie, lundi, le 22 du courant, la dame de B. H. Leprohon, écrivain, M. D., a mis au monde une fille.

Décès. En cette ville, le 20 du courant, M. Louis Blanchard, à l'âge de 48 ans, après une longue et douloureuse maladie. Il laisse une épouse et deux enfants, il est regretté de tous ceux qui l'ont connu. En cette ville, le 21, Dame Lucille Le Brun, veuve de feu John A. Charles, écrivain, âgée de 67 ans. A St. Barthélémy, district de Montréal, le 16 mars, à l'âge avancé de 84 ans, Dame Geneviève Duchesnay, épouse de M. François Loranger, respectable cultivateur du lieu. Cette Dame était mère de deux frères, l'un d'eux est mort en 1830 à St. Roch de Québec, après avoir été curé de St. Etienne, Isle d'Orléans, cure que la maladie l'obligea de remettre; l'autre est maintenant Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle laisse un époux âgé de 88 ans, avec qui elle avait été unie pendant 58 ans.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER. — Plusieurs BUREAUX près du Palais de Justice, dans les nouvelles bâtisses, rue St-Thérèse, ainsi que dans celle ci-devant occupée par le "Bureau de la Gazette du Canada;" chaque Bureau consiste en deux chambres, avec des portes d'entrées différentes, et disposées de telle sorte que les personnes qui désireraient avoir de plus deux ou quatre chambres, pourraient se les procurer. Ces bureaux ont des voûtes à l'épreuve du feu, pour la sûreté de papiers importants. La rue doit être blanchée dès le commencement du printemps, évitant le bruit des voitures, &c. S'adresser à GEORGE DESBARATS. Bureau de la Gazette du Canada } Montréal, 23 Mars 1847.

ON DEMANDE. POUR L'INSTITUT CANADIEN, un jeune garçon de 12 à 15 ans pour prendre soin de la chambre de nouvelle. S'adresser à ce bureau ou aux membres du comité. 29 mars 1847.

Chemin de Fer DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, VIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, s'adresseront au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour obtenir un acte donnant à la Compagnie le privilège de construire le PONT projeté pour le passage du Chemin de Fer sur la Rivière Richelieu, sans levée. Le dit Pont aura cinq espaces de cent cinquante pieds chacun, et un de pas moins de soixante pieds, sur le Canal. La plus basse surface de la charpente du pont sur le dernier espace, sera élevée au-dessus des plus hautes marées de vingt-sept pieds, quatre pouces de trente sept pieds quatre pouces au-dessus des basses eaux ordinaires, et trente pieds six pouces au-dessus de la hauteur moyenne de l'eau durant la saison de la navigation. Par ordre THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie, Montréal, 26 mars 1847.

CHAPEAUX FRANCAIS. LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PATRONS et au Public en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX de SOIE. Reçus directement de PARIS, dans le mois de Novembre dernier. — Prix: — 25s. & 30s. E. R. FABRE & CIE Rue St. Vincent No. 3. 26 mars 1847.

TAPISSERIES FRANCAISES. A VENDRE PAR. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3 } 26 mars 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Les Soussignés expédient de nouveau le 27 de ce mois DES COMMANDES POUR LIVRES & AUTRES MARCHANDISES FRANCAISES et comme par le passé, ils se chargeront d'exécuter avec célérité toutes celles qu'on voudra bien leur confier. E. R. FABRE, & CIE. Rue St. Vincent No. 3. } 26 mars 1847.

AVIS IMPORTANT. AUX MESSRS. DU CLERGÉ. Le Soussigné a ordre d'offrir en vente privé au prix coûtant, tous les effets ci bas énumérés appartenant à la famille de M. L. DELAGRAVE consistant en: Boîtes aux Saintes Huiles en argent. Encensoires avec Navettes argentées Galons et Franges d'or, Echantillons de Drap d'or et argent. Vierges en Plâtre de différentes grandeurs, Ditto de argentée Chauboules, Dalmatiques, Chapes, Voiles, Croix, Garnitures de Chape Etoffe Damassée pour chapeaux, Dais, Agneaux, Etoffes de soie blanche, pour chapeaux avec garnitures, Taffetas Cramoisi, Damas font blanc, Bannières de St. Jean-Baptiste, Gravures etc. Avec un grand nombre d'autres articles dans le même genre. J. D. BERNARD. Montréal, 26 mars 1844.

Etablissement de Parfumerie, A NEW YORK. 305 BROADWAY. SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez MOSS. (Ci-devant Roussel, 159, Broadway. L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, ou en parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande vogue dont il jouit. Si vous visitez New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway. 12 mars, 1847.

GRAND MARCHÉ!!! J. LEWIS PREND la liberté d'informer ses amis et le public en générale qu'il a acheté en un lot tout l'assortiment de la banqueroute de MM. PHILLIPS & EASTON, SOIERIES, TOILES, LAINAGES ET DRAPERIES, A une forte déduction du prix coûtant. Cet assortiment est un des plus riches et des plus beaux qui ait été offert à Montréal; il consiste en Marchandises, de patrons à la dernière mode, nouvellement importés. Le tout sera vendu, aux magasins maintenant occupés par J. Lewis, No. 133 rue Notre-Dame. Le magasin sera ouvert et la vente commencera LUNDI le 22 du courant à 10 heures du matin. Les marchands détaillants et les familles, qui veulent faire leurs achats du printemps et de l'été feront bien de se présenter aussitôt que possible afin de faire leurs choix. N. B. — Comme on s'occupe maintenant à arranger les marchandises il n'en sera pas vendu cette semaine.

LA CHIMIE AGRICOLE, Mise à la portée de tout le Monde. OUVRAGE très simplifié, à l'usage des AGRICULTEURS CANADIENS, et particulièrement des ECOLES ELEMENTAIRES, par N. AUBIN, prix 1s. 3d. ou 12s. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE & CIE. 19 Février, 1847.